

Lille, le 16 mars 2018

**ARRETE N° 2018-033**

**PORTANT NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE  
DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES  
A LA REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

- VU le Code de l'Éducation ;  
VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L330-1 et suivants ;  
VU le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'Université de Lille ;  
VU l'élection du Professeur Jean-Christophe CAMART en qualité de Président de l'Université en date du 15 décembre 2017 ;  
VU les statuts de l'université de Lille ;

**ARRETE**

- Article 1 :** Monsieur **Xavier MERCIER-CHAUVE**, Ingénieur d'études, Directeur de la Maison de la médiation, est nommé, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.
- Article 3 :** Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**Jean-Christophe CAMART**